

Nombre de conseillers	
En exercice	43
Présents à la séance.	31
Pouvoirs	12
Excusés	00

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

DF/CD

N° 2019-12-03: BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – BUDGET PRIMITIF 2020

Le jeudi 19 décembre 2019 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 06 décembre 2019.

Présents:

Pierre-Yves MARTIN Gérard LANTERI Véronique PREUX Gérard PRUDHOMME Sonia BELARBI Jean-Sébastien ROUCHET Marie-Thérèse LE BLEGUET Martine DURIEUX-ARNAUD Donni MII OTI Serge MANTEL François DIONNET Jean-Marie MARCZAK Roselyne BORDES Marie-Madeleine COLLET Serge LE BOZEC Arnold VOILLEMIN Didier LAFARGUE Françoise BITATSI-TRACHET Kaïssa BOUDJEMAI Corinne CARCREFF Jean-François MAGNIEN Olivier MICONNET Eric NANTI Evelyne DUFOUR Nicole LELLOUCHE Laurent PIRON Armen PAPAZIAN Philippe ARNAUD Ghislaine NEBIE Lucie LE COZ Grégory FICCA

Pouvoirs:

Annick MONIER à Nathan HADDAD à Magali DAUBA à Jean-François Kaissa BOUDJEMAI Roselyne BORDES MAGNIEN Salem AIDOUDI à Aurélie MANTEL à Bernadette PIRON RENAULT à Corinne CARCREFF Serge MANTEL Armen PAPAZIAN Cédric LE COZ à Josiane GEOFFROY à Lucie LE COZ Marie-Madeleine COLLET Meriem BEN NASER à Georges GUILBERT à Serge LE

Philippe ARNAUD BOZEC

Regaya FERJANI à Laurence HODE à Evelyne

Sonia BELARBI DUFOUR

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance M Piron a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-1 et 5 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019-11-01 en date du 21 novembre 2019 portant sur le rapport d'orientations budgétaires,

Vu le rapport sur le présent budget primitif 2020,

Vu l'avis de la 1ère commission permanente en date du 10 décembre 2019,

Considérant la présentation du budget primitif au titre de l'exercice 2020, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 80 747 825,69€ dont 64 050 353,00€ pour la section d'exploitation et 16 697 472,69€ pour la section d'investissement,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 31 voix pour :

Pierre-Yves MARTIN Meriem BEN NASER Didier LAFARGUE Martine DURIEUX-ARNAUD Corinne CARCREFF + Lucie LE COZ + Serge MANTEL + Cédric LE COZ Salem AIDOUDI Aurélie MANTEL Gérard LANTERI Eric NANTI Roselyne BORDES+ Sonia BELARBI + Laurent PIRON Nathan HADDAD Regaya FERJANI Ghislaine NEBIE Kaïssa BOUDJEMAI + Marie-Thérèse LE BLEGUET Grégory FICCA Annick MONIER François DIONNET Véronique PREUX Olivier MICONNET Marie-Madeleine COLLET + Donni MILOTI Nicole LELLOUCHE Josiane GEOFFROY Jean-Marie MARCZAK Philippe ARNAUD +

- 10 voix contre:

Jean-François MAGNIEN+

Magali DAUBA

Armen PAPAZIAN+

Bernadette PIRON-RENAULT

Evelyne DUFOUR +

Laurence HODE

Serge LE BOZEC +

Georges GUILBERT

Françoise BITATSI TRACHET

Arnold VOILLEMIN

- 02 ne prennent pas part au vote :

Gérard PRUDHOMME Jean-Sébastien ROUCHET

Article 1 : Approuve le Budget Primitif pour l'exercice 2020 arrêté à l'équilibre global de 80 747 825,69€ réparti par section de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 850 437,81
012 - CHARGES DE PERSONNEL	38 724 723,58
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 719 032,00

Total Fonctionnement	64 050 353,00
042 – OP. ORDRE ENTRE TRANS SECTION	2 519 307,69
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	1 141 266,00
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	60 389 779,31
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	238 500,00
66 - CHARGES FINANCIERES	854 279,92
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	4 002 806,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2020
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	170 700,00
70 - PRODUITS DES SERVICES	6 124 040,00
73 - IMPOTS ET TAXES	46 936 230,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	10 329 483,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	217 600,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 500,00
SOUS TOTAL RECETTES REELLES	63 781 553,00
042 – OP. ORDRE ENTRE TRANS SECTION	268 800,00
Total Fonctionnement	64 050 353,00

Pour la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2020
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	10 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 001 300,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	166 900,00
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	300 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 457 472,69
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	6 393 000,00
454101 - TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	100 000,00
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	16 428 672,69
040 - OP.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	268 800,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
Total Dépenses d'Investissement	16 697 472,69

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2020
001 - SOLDE INVEST REPORTE	0,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	1 141 266,00
024 - PRODUITS DES CESSIONS	5 497 000,00

Total Recettes d'Investissement	16 697 472,69
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	2 519 307,69
SOUS TOTAL RECETTES REELLES	14 178 165,00
454201 - TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	100 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 640 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 544 899,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	3 255 000,00

Article 2 : Arrête le montant du compte 6574 « Subventions de fonctionnement versées » à la somme de 1.001.150 €.

Article 3 : Décide d'attribuer au Centre communal d'action sociale et au budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas les subventions suivantes inscrites au budget primitif 2020 :

- Centre Communal d'Action Sociale : 1.060.000 €

- Budget annexe du foyer- résidence Jean Lebas : 222.000 €

Article 4 : Etablit provisoirement le fonds de compensation des charges territoriales à 400.000 €.

Article 5 : Arrête à 33 790 500 € le montant prévisionnel du produit fiscal attendu des trois taxes directes locales (« taxes ménages » et produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires).

Article 6 : Arrête à 1.340.000 € le montant d'emprunts nécessaires à la réalisation des dépenses d'investissement prévues au cours de l'exercice 2020.

Article 7 : Autorise Monsieur le Maire à contracter si nécessaire les emprunts destinés au financement des investissements et à signer les actes s'y rapportant.

Annexe: Budget Principal de la ville – Budget primitif - exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance le 19 décembre 2019.

Pierre-Yvee MARTIN Maire de Livry-Gargan